

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 novembre 2023

Présidence : M. Vincent BUCCINO

1. Appel: 87 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés: CARENZA Marco, CHAPERON Fabrice, COLOMB Jacky, DARBRE GUBBINS

Florence, DUPUIS Alexandre, FARGNOLI Yann, FARINE Mathieu, FREI Maurice, GIRARD Pierre, LÜTJENS Robert, PERRIN Christian, WEAVER Mark

2. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute le point 15 bis : « Interpellation de Mme Christine Vuagniaux & consorts au sujet de la route du Stand ».

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu la démission de la COGES de M. Joël Vetter, VERTS.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Véronique Olsen, PLR.
- Le Bureau a octroyé à la Municipalité les délais de réponses aux postulats suivants :
 - au 4 mars pour les trois postulats concernant la végétalisation, soit, ceux de MM. Hanhart, Federau et Giannattasio/Solimine.
 - o concernant celui de M. Monge au sujet de l'hydrothermie, comme annoncé lors de la dernière séance, la réponse viendra dans plusieurs mois, la Municipalité étant en attente de subventions fédérales.
- Pour revenir sur les multiples contre-épreuves lors de la dernière séance, M. le Président précise qu'il n'existe pas de loi concernant la contre-épreuve de la contre-épreuve. Désormais, nous appliquerons donc l'article 84 du Règlement qui parle de LA contre-épreuve, donc une seule. Il profite de l'occasion pour rappeler que, pour annuler un vote erroné, il faut appuyer sur le bouton rouge, puis revoter. Quelques secondes sont nécessaires pour l'annulation. Par ailleurs, les Conseillers sont également libres de ne pas voter.
- M. le Président précise encore que, lors des commissions, les enregistrements sont autorisés, selon l'article 50 qui stipule que « le rapporteur peut enregistrer la séance. Il a la garde et l'usage exclusif des enregistrements. Il efface les enregistrements dès l'adoption du rapport ». Cela permettra de répondre à certains questionnements.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN complète sa réponse à Mme Laure Damtsas au sujet de l'acquisition du capital-actions de la société Inera. Cette société était composée de sept actionnaires pour un montant du capital-actions de CHF 700'000.-. Désormais, elle en comptera neuf, car, en plus des Services industriels de Nyon, rentre dans cette société, la SEFA (Société Electrique des Forces de l'Aubonne). Ils seront tous actionnaires à part égale. Le capital-actions

passe de CHF 700'000.- à CHF 900'000.- auquel il faut ajouter la différence entre la valeur des actions et la valeur réelle de la société qui représente une survaleur de CHF 50'000.- donc un total de CHF 150'000.- duquel il faudra déduire le montant de la vente des actions Enerdis Approvisionnement.

M. le Municipal répond à M. Pierre Girard au sujet de la production des panneaux photovoltaïques quand le réseau est surchargé. Il le rassure que, pour l'instant, Nyon n'est pas dans la même situation qu'à Lausanne. Le parc solaire doit encore se développer. Les installations ne sont pas mises hors service lors des pointes de production. Par contre, il est évident que la production solaire va augmenter. Pour ce faire, les SI développent le réseau et essaient d'anticiper les futures productions d'électricité. Il n'empêche que cette situation pourrait se produire, mais ils se dirigent vers un réseau intelligent qui permettra, grâce à des compteurs sur le réseau, en plus de ceux en cours d'installation chez les propriétaires privés (Smartmeter), de calculer ce qui rentre et ce qui sort. Il ne peut toutefois garantir qu'il n'y aura jamais de coupure, même s'ils essaient d'anticiper. S'ils devaient les faire, les propriétaires seraient informés préalablement. Ils essaient d'anticiper ces questions d'augmentation de la production en faisant tout pour qu'ils ne se retrouvent pas dans la situation où il y aurait une trop grande production. Un des grands enjeux de tout ceci est la capacité de stocker la production. Les piles à hydrogène pourraient être une possibilité de stocker l'énergie au moment des pics de production ou encore les voitures électriques qui pourraient faire le tampon. Toutes une série de choses sont amenées à se développer ces prochaines années et pour lesquelles les SI sont attentifs.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à Mme Ilithyia Gennai au sujet du transit des voitures à la rue du Collège en lien avec les travaux à l'école du centre-ville et suite à l'interpellation de Mme Alberti. Suite à son intervention, l'accessibilité des élèves durant les travaux a été retravaillée afin de garantir la sécurité de tous. Ainsi, l'entrée des élèves se fait désormais exclusivement par le préau de l'école à l'arrière du bâtiment. Des marquages ludiques seront prochainement réalisés (sous réserve des conditions météorologiques) afin d'orienter les élèves de la rue du Collège vers l'arrière de la cour. Par ailleurs, des mesures complémentaires seront également prises pour supprimer le transit de la Place du Marché vers la rue du Collège, œuvrant pour un apaisement du secteur. Il ne parait dès lors pas nécessaire, dans un premier temps, de supprimer la place de stationnement mentionnée. Cette situation pourra cependant être réévaluée si nécessaire.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Jacky Colomb au sujet du chemin des Cottages. Effectivement, au moment du dépôt du préavis, la Municipalité avait l'intention de coordonner les aménagements extérieurs des parcelles privées aux aménagements du domaine public. Suite aux nombreux projets menés par le SDT et le manque de personnel, les projets ont dû être priorisés. Celui des Cottages est ainsi repoussé au printemps 2024, date à laquelle un collaborateur en charge des espaces publics devrait être engagé, suite à l'acceptation du préavis 95 par le Conseil.

6. Elections dans diverses commissions permanentes

A la COGES, M. Alexander FEDERAU présente la candidature de M. Sébastien DELAHAYE, VERTS, pour remplacer M. Joël Vetter. Il est élu à l'unanimité.

A la COREG et au Conseil intercommunal de la Région, M. Bernard UELTSCHI présente la candidature de Mme Taïna PIEREN, VL, en tant que suppléante. Elle est élue à l'unanimité.

A la commission de recours en matière de taxes et d'impôts, M. Robert JENESKY présente la candidature de M. Joseph GULIZIA, PIN, en tant que suppléant. Il est élu à l'unanimité

7. Communications de la COREG suite au Conseil intercommunal de la Région de Nyon

M. Claude FARINE signale que le dernier Conseil intercommunal, qui s'est tenu à Founex le 5 octobre dernier, a beaucoup parlé DISREN, le dispositif qui permet au Conseil intercommunal de soutenir des projets d'intérêt régional : deux demandes de soutien liées à la mobilité, à Rolle et à Coppet, inscrites aux projets d'agglomération de la Confédération, ont été acceptées. Une autre en faveur de la troisième phase de développement du réseau agroécologique ECO Terre Sainte a également été acceptée.

La Ville de Rolle va s'attaquer à un tronçon de 900 mètres de la Route suisse en traversée de localité, à sa sortie est, en direction de Morges. Ce tronçon était particulièrement dangereux pour les cyclistes. Il sera complètement réaménagé, notamment avec des trottoirs mixtes piétons/vélos. Le coût total du projet, de CHF 4,159 millions, est inscrit aux projets d'agglo 2, et sera financé à hauteur de 40% par la Confédération, ainsi qu'avec un apport du Canton. La Région apportera CHF 578'000.- à Rolle au titre du DISREN.

A Coppet, l'amélioration du chemin des Rojalets en faveur des bus et des modes doux permettra de mettre aux normes l'arrêt proche du centre scolaire du même nom, et de sécuriser ce chemin emprunté par les cyclistes qui vont à la gare de Coppet et les élèves qui se rendent à l'école. Ces travaux, devisés à CHF 885'000.-, sont également financés dans le cadre des projets d'agglomération. Ce projet avait cependant déjà fait l'objet d'un débat en juin 2023, concernant les dépenses à prendre en compte dans le calcul des coûts pour déterminer la subvention de la Région. Certains conseillers contestaient le fait que la bande de terrain, achetée par Coppet pour construire le trottoir cyclable, puisse être comptée dans le calcul, tout comme l'éclairage. L'Exécutif avait alors retiré son préavis. Finalement, dans cette nouvelle demande, seul l'éclairage a été pris en compte. Le soutien DISREN passe ainsi de CHF 75'200.- à CHF 64'500.-.

Tout autre sujet, les réseaux agroécologiques. Ce sont des associations d'agriculteurs qui valorisent de petites parcelles de terre cultivable laissées en jachère pour créer des zones de protection et de développement de la biodiversité, de la flore et de la faune. Avec de beaux succès. Cette démarche permet de créer une dynamique intéressante entre les agriculteurs qui mandatent un biologiste pour les accompagner. Elle est soutenue par la Confédération sur la base d'un cahier des charges qualitatif et quantitatif divisé en phases, où Berne augmente progressivement les exigences. Elle est également soutenue par le DISREN. Le réseau ECO Terre Sainte, né en 2012, regroupe actuellement 32 exploitants issus des communes de Terre Sainte. Leur deuxième phase a été accomplie avec succès puisque 220 hectares, soit 18% des surfaces agricoles utiles, ont été dédiées à la biodiversité (alors que Berne en exigeait 12%). Mieux, elle a aussi favorisé la réapparition d'espèces rares (comme la pie grièche) à des endroits inattendus. La troisième phase prévue se concentrera davantage sur la qualité des surfaces dédiées à la biodiversité. Elle va durer huit ans et représentera un investissement de CHF 373'000.-. Le Conseil intercommunal y a souscrit avec un crédit DISREN de CHF 113'000.-.

Enfin, le Conseil intercommunal a refusé de justesse un crédit de CHF 127'000.- pour le développement du Registre régional des entreprises. Pour l'essentiel, l'objectif du projet consistait en une informatisation de l'enregistrement et de la mise à jour de ce registre qui fonctionne encore sur papier. Le projet-pilote prévoyait une interface double qui permettrait à la Région de l'utiliser pour la promotion économique et, pour le Canton, de faire le suivi du Registre et de réutiliser ce projet-pilote dans d'autres régions du canton. Sans entrer dans le détail, le débat, nourri par un rapport de minorité dubitatif, a semé le doute notamment sur son utilité – les communes continueraient à effectuer le travail alors que c'est une tâche cantonale - et sur la charge financière que ce projet-pilote pourrait susciter. En effet, si la mise en place du Registre était financée par la Région et le Canton la première année, ce serait ensuite aux communes de payer la quasi-totalité des CHF 50'000.- dus pour la licence informatique et la maintenance. Au final, si une majorité de délégués ont bien voté le projet, il ne s'est pas trouvé une majorité de communes à le soutenir et donc le projet a été refusé. Ainsi va la démocratie.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2023/103 Label VilleVerte Suisse – Réponse au postulat de M. le Conseiller Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse ».

Rapporteur: M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 1 non et 8 abstentions :

 de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/103 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse ».

9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis N° 2023/117 Réponse au postulat de Mme la Conseillère Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! »

Rapporteurs : M. Daniel GROSJEAN pour le rapport de minorité

Mme Ariane SCHWAB HUG pour le rapport de majorité

En préambule, M. Daniel GROSJEAN précise que, durant la commission, ils se sont aperçus que les chiffres indiqués dans le préavis étaient erronés, raison pour laquelle, la Municipalité a apporté des amendements pour les corriger, amendements qui figurent dans les deux rapports.

Dans le rapport de majorité, la Municipalité propose un amendement pour rectifier les budgets sur les exercices 2024 et suivants, suite à une erreur dans le préavis initial. L'amendement propose de rectifier les points 3a et 4, portant à CHF 22'000.- les montants portés au compte N° 340.3114.00.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 83 oui, 2 non et 1 abstention.

Le rapport de minorité propose, quant à lui, de supprimer les frais d'animation de CHF 15'000.aux budgets 2025 et suivants du point 4 des décisions.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme Chloé BESSE, en tant que postulante, est ravie d'entendre que la commission est enthousiaste, de part et d'autre, sur l'installation de distributeurs de produits d'hygiène intime. Elle est toutefois stupéfaite sur le retoquage que propose le rapport de minorité. Amputer le projet des financements dédiés à l'information, à la prévention et à la sensibilisation, c'est le priver d'une de ses missions premières, à savoir faire tomber le tabou des règles. En son cœur, un enjeu d'égalité et de santé publique. Changer les mentalités à large échelle prendra du temps. Une campagne de sensibilisation doit être sans cesse ajustée, adaptée et réorganisée. Des événements visant à questionner et briser le tabou des règles devront être pensés et repensés et ce, chaque année. Ce budget de sensibilisation et communication est donc plus que nécessaire. Commencer à vouloir faire des économies de fond de tiroir sur des actions concrètes de prévention liées à la santé publique est pour elle, une piste glissante, voire

dangereuse. Elle insiste sur le fait que l'on parle d'un montant de CHF 15'000.-. Si certains veulent faire des économies, elle leur demande d'être conséquents, d'avoir le courage de leur volonté et de s'attaquer frontalement aux millions en jeu dans les préavis à venir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 48 non et 37 oui.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 5 non et 9 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/117 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Chloé Besse et consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous! » ;
- 2. de prendre acte des dépassements non compensés suivants sur l'exercice 2023 :
 - a. CHF 12'000.— sur le compte N° 340.3114.00 Achats de machines, mat. exploitation et entretien afin d'installer des distributeurs de produits d'hygiène intime dans les lieux de scolarisation.
 - b. CHF 15'000.— sur le compte N° 705.3131.01 *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication ;
- 3. de prendre acte des dépassements non compensés suivants sur l'exercice 2024 :
 - a. CHF 22'000.— sur le compte N° 340.3114.00 Achats de machines, mat. exploitation et entretien afin de compléter le dispositif dans les lieux de l'administration communale.
 - b. CHF 15'000.— sur le compte N° 705.3131.01 *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication ;
- 4. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budget 2025 et suivants un montant de CHF 15'000.— au compte N° 705.3131.01 *Frais d'animation* pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et les actions de communication et de CHF 22'000.- au compte N° 340.3114.00 *Achats de machines, mat. exploitation et entretien.*

10. Rapport de commission – Préavis N° 2023/120

Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 – Demande de crédit de CHF 2'021'490.- TTC.

Rapportrice: Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 85 oui et 1 abstention :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'021'490.—, équivalant à CHF 9.— /habitant-e/an sur dix ans entre 2024 et 2034, au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante;
- 2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9165.01 Subventions et participations d'investissements amortissables, dépense amortissable en 10 ans ;

3. de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un engagement minimum de 5 ans), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031).

11. Propositions individuelles

M. Pierre PATELLI souhaite savoir combien il y a de places en crèche dans la ville de Nyon, en tenant compte des places subventionnées, celles offertes par des entreprises privées et celles proposées par des indépendant.es, quelle est la durée moyenne d'attente pour les demandes inscrites sur la liste d'attente du réseau nyonnais pour les places en crèche et combien de personnes ne parviennent pas à obtenir une place à la fin de l'année. De plus, il souhaite savoir quelles sont les conditions auxquelles la ville accorde des subventions pour la création de places en crèche, notamment lors de la création des 44 places en partenariat avec l'entreprise privée Pop e Poppa, annoncée dans La Côte en mars 2023. Enfin, à fin octobre, la RTS a publié un article sur une pratique genevoise qui suscite des interrogations : les crèches publiques vendent des places en crèche à de grandes entreprises. Il demande si c'est également le cas pour les crèches subventionnées dans la ville.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur son interpellation au sujet des appels d'urgence dans la zone de Rive. Il rappelle que M. le Syndic avait indiqué que la Municipalité reviendra avec un état de la situation. Il souhaite savoir quand la Municipalité pense faire ce retour.

Mme Ariane SCHWAB HUG a observé qu'aux abords du terrain de football au sentier de la Combe, de très jeunes mineurs consomment de la nicotine, souvent sous forme de cigarettes électroniques jetables, les fameux puffs, et elle se demande s'il y a des passages de prévention soit par les éducateurs de rue ou la police, particulièrement les mercredis après-midi et les week-ends. Elle rappelle que les connaissances scientifiques sont très claires que le risque de dépendance à la nicotine est inversement proportionnel à l'âge de la première consommation.

M. Alexander FEDERAU intervient sur la gestion des parents taxis et plus généralement sur les déposes minutes et la circulation aux abords des écoles. Nyon compte un certain nombre d'établissements scolaires et le moins que l'on puisse dire est que la circulation près de certaines écoles est parfois compliquée pour les piétons et les cyclistes. Il pense plus spécifiquement au Rocher, au Gymnase et à Marens. Il y a quelques semaines, il a compté pas moins de dix voitures stationnées sur le trottoir devant Marens, dont une directement sur le passage piétons. Il était impossible de passer ni à pied, ni à vélo. Il s'agit d'un problème chronique en différents lieux de la ville. Il demande ce que fait la Municipalité, aujourd'hui, pour remédier à cette situation.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui détaille les mesures entreprises par la Municipalité : communication aux parents envoyée à chaque rentrée scolaire, des contrôles PNR, verbalisation, prévention sur site, modification des aménagements dans le périmètre des écoles, création de déposes minutes qui ne sont pas assez utilisées. C'est un combat régulier qu'elle mène depuis sept ans et ses prédécesseurs le faisaient déjà avant. En dehors des amendes, peu de choses fonctionnent, mais ils ne baissent pas les bras.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN se demande si la gratuité des transports publics pour les écoles serait envisageable pour la zone 20. Cela se fait dans certaines communes du Canton, notamment à Lausanne, et cela rendrait de grands services pour les enseignants. D'autre part, elle intervient au sujet des éclairages de Noël. Le centre commercial de la Combe a déjà installé un sapin très lumineux qui a une lumière blanche allumée toute la nuit. Sachant que le Conseil est très sensible à cette problématique de pollution lumineuse qui est nocive pour la santé, des études l'attestent, elle demande s'il est possible de sensibiliser les commerçants, faire en sorte qu'ils éteignent un moment dans la nuit. Elle se demande également s'il y a une date de début des décorations de Noël, car il lui semble qu'avant le 10 novembre est un peu tôt.

Au sujet de la gratuité des transports publics, Mme la Municipale Roxane FARAUT lui rappelle que la ville finance les courses d'école, même si l'école publique est de compétence cantonale. Elle en profite pour lui rappeler encore que la Ville de Nyon subventionne 50% de l'abonnement Mobilis junior.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond au sujet de l'éclairage de Noël. Il rappelle que, l'année dernière, un décret était entré en force par décision du Conseil d'Etat et qui interdisait l'éclairage dit non essentiel, c'est-à-dire l'éclairage des vitrines, de fêtes en période de Noël, selon un horaire déterminé. Ce décret est reconductible, en principe, une année supplémentaire. Cela signifie que cette année, il se pourrait qu'il soit de nouveau en vigueur, mais ils n'en ont, à ce jour, aucune certitude, ni dans un sens, ni dans l'autre. La réaction de la Municipalité sera dépendante de cette décision. Si cette interdiction n'est pas promulguée par le Canton cet hiver, ce qui pourrait être le cas compte tenu de la détente du marché de l'électricité, la Municipalité continuera, comme elle l'a fait l'année dernière, à faire de la sensibilisation auprès des entreprises. Ils ont, d'ailleurs, été proactifs puisqu'ils ont proposé aux commerçants et aux artisans de mettre une minuterie à leur installation. Sans décret cantonal, ils continueront la sensibilisation.

M. Joël VETTER intervient au sujet du quartier du Couchant. Sur le chemin des Saules, propriété de la commune, zone de rencontres à 20 km/h, il a constaté régulièrement des vitesses excessives des véhicules, même s'il y a eu quelques contrôles périodiques. De plus, de nombreux véhicules stationnent de façon illicite sur le domaine public, alors que le parking visiteurs (payant) est souvent vide. Cela pose des problèmes de sécurité étant donné que cela masque la visibilité des entrées et sorties, notamment pour les enfants. D'autre part, il y a une contre-allée, côté route de Divonne, qui permet d'aller aux commerces qui fait également l'objet de stationnements illicites. Par ailleurs, les aménagements donnent l'impression de ne pas avoir été terminés, puisque des barrières de chantier sont toujours installées à l'entrée du quartier pour éviter que les véhicules pénètrent à l'intérieur. Sur un espace privé qui, par ailleurs, a été plus ou moins raté, dans le sens où il s'agit d'un espace en béton qui absorbe la chaleur en été et qui n'est pas très convivial, des véhicules rentrent dans le quartier.

Concernant la partie qui est le long de la route de Divonne, Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale que, bien que ce soit du domaine privé, des démarches ont été entreprises dans le cadre de la requalification de la route de Divonne avec une appréhension assez bonne de la part des propriétaires du quartier. Ils travaillent, à l'heure actuelle, avec les mêmes mandataires architectes-paysagistes que ceux travaillant à la requalification de la route de Divonne. Il y a en tous les cas une volonté d'avoir un projet, même si elle ne peut pas assurer qu'il sera mis en œuvre.

M. Michael SAUERLAENDER, suite à l'annonce de la hausse du prix de l'électricité, a fait le tour de différents articles et sites, et a constaté que les Nyonnais paient leur courant, en moyenne, 38,9 cts/kWh tandis que tous les voisins reliés à la Romande Energie paient 32,5 cts. Prangins, relié à la SEIC, paie 30.5 cts et Gland, 30.9 cts. Il faut aller à Bière, Aubonne ou Yverdon pour trouver un courant plus cher. Même Lausanne n'est pas aussi cher. En termes de hausse, les Nyonnais ont eu 4% de hausse. D'autres, à la Romande Energie ont eu une hausse de 12 à 14 centimes, ce qui laisse croire, puisqu'ils paient 20% moins cher qu'il y a une année, on payait sacrément plus cher l'électricité que les voisins. Si on fait une comparaison plus loin, avec Zurich, il y a une différence de 60%. Il souhaite connaître la raison de cette importante différence, malgré la taxe additionnelle votée de 1.5 centimes. De plus, il intervient sur les passages piétons expérimentaux devant la gare. Il remercie d'avoir éteint les feux, car les premiers jours, il était comique de voir les voitures s'arrêter au sac poubelle rouge et les piétons ne pas savoir s'ils pouvaient traverser ou pas. Il reste cependant, celui qui est devant le Cactus. Il demande s'il répond vraiment aux normes routières. Celui dans le virage est déjà assez dangereux et plusieurs piétons ont déjà eu des frayeurs. Le fait d'ajouter un petit panneau, déjà plié, est un peu créatif, mais risqué.

Au sujet des tests effectués à la gare, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ l'informe que ces agrandissements, plus le nouveau passage piétons, sont des tests faits suite aux démarches participatives sur la gare. De nombreuses personnes se sont exprimées pour dire qu'il n'y avait pas assez d'espace pour les piétons, que toute la place de la Gare était dévolue

aux voitures et qu'il manquait un passage reliant la gare à la rue Jules Gachet, également piétonne. C'est un test d'un mois seulement. Des comptages et observations ont été faits avant et sont déjà en œuvre. Après une semaine, ils se rendent compte que le nouveau passage piétons est bien plus utilisé que celui existant devant la gare. Le panneau a effectivement été maltraité, mais ils ont demandé l'aide de la police dans un premier temps pour ralentir les voitures et cela fonctionne plutôt bien maintenant.

Au sujet de l'électricité, M. le Municipal Pierre WAHLEN lui rappelle que, pour les communes propriétaires d'une installation qui produit de l'électricité, comme un barrage, les prix ne sont pas les mêmes, mais il reviendra avec une réponse plus détaillée lors de la prochaine séance.

Mme Marina ALBERTI revient sur la rue du Vieux-Marché et souhaite savoir si, un jour, un panneau de ralentissement pour les voitures sera posé. A l'heure actuelle, les travaux empêchent une bonne visibilité et les voitures arrivent, particulièrement le soir, assez vite. Des interpellations ont déjà été faites sur le sujet et elle souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Jacques HANHART fait remarquer qu'en début de séance, M. le Président a octroyé des délais de réponses à différents postulats à la Municipalité. Il lui semble que certains ont déjà été repoussés plusieurs fois. La procrastination n'est pas une solution pour avancer sereinement. Il demande ce que propose la Municipalité pour ne plus en arriver là.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui rappelle qu'il y a quinze ans, à son arrivée, il y avait 80 à 90 documents qui étaient en attente (postulats, motions et autres) auxquels la Municipalité n'avait pas répondu. Certains dataient de plusieurs années. Un document avait même été déposé par un Conseiller, devenu ensuite Municipal durant dix ans, en charge du service qui concernait le document déposé et qui a, ensuite, quitté la Municipalité sans avoir répondu. Tout ça pour dire que la Municipalité, à l'époque, ne répondait pas régulièrement aux documents. Quand il est arrivé, il a eu à cœur de mettre à jour tout ça et de fixer des délais de réponse. Maintenant, ils demandent la permission et sollicitent un délai. Il y a plusieurs cas de figures. Soit, ils sont déjà en train de travailler sur un projet, un document, une stratégie et ils ont des postulats qui touchent le même thème. Ils ont dès lors plusieurs possibilités : ils demandent d'attendre que l'étude soit terminée, une stratégie globale, avec plusieurs mandataires, plusieurs services de la ville, voire du Canton, en lien avec de possibles subventions, ce qui prend du temps. Plutôt que de répondre de manière incomplète, ils groupent les postulats et essaient de répondre de la manière la plus complète possible avec une vision globale en une seule fois. Il peut aussi arriver qu'il y ait un manque de ressources temporaire ou qui dure, de personnes très compétentes dans un domaine. Il précise encore que, depuis $2 \frac{1}{2}$ ans, il n'y a jamais eu autant de postulats et interpellations, 40 ou 50% de plus que la movenne des années précédentes. Comme la Municipalité a un immense respect pour le Conseil, ils essaient de faire les meilleurs documents possibles pour répondre, ce qui prend beaucoup de temps. Il y aurait une autre variante : celle de répondre de manière très courte pour dire qu'ils sont en train d'étudier et qu'ils donneront des éléments dans tel délai, ce qui fait déplacer une commission pour presque rien. C'est un choix à faire. Soit, ils disent qu'ils sont en train d'étudier et donneront plus de détails dans x temps, soit ils font un travail soigné, attentif où ils se renseignent avec une coordination entre les services, le Canton ou encore la Confédération pour avoir tous les éléments qui permettent de donner une réponse digne de l'effort qui a été fait par le ou les postulants ce qui prend du temps. Une chose est certaine, ils font du mieux qu'ils peuvent avec les effectifs et éléments qu'ils ont à disposition.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

12. Rapport-préavis N° 2023/122

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « Pour la prise en compte de toutes les personnes dans les formulaires des Services de la Ville de Nyon ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 2023/123

Place Saint-Martin – Poursuite des aménagements - Demande de crédit de réalisation de CHF 147'000.— pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis N° 2023/124

Budget 2024 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels - Plan des investissements 2024 – 2028.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Réponse à l'interpellation de Mme Marina Alberti intitulée « Les piétons sont-ils encore les bienvenus sur la Place du Marché ? »

Mme Marina ALBERTI remercie la Municipalité de sa réponse qui la convainc moyennement. Elle suivra les passages de la police qui seront les bienvenus et se réjouit de pouvoir évaluer plus tard et reviendra éventuellement avec un texte plus contraignant.

15bis Interpellation de Mme Christine Vuagniaux & consorts intitulée « Route du Stand, la Municipalité va-t-elle profiter de l'installation du crématoire pour mettre les cyclistes en sécurité ? »

Mme Christine VUAGNIAUX présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

16. Divers en rapport avec la séance.

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h13.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : Vincent BUCCINO

La Secrétaire : Nathalie VUILLE